



Dans le cadre de la Semaine de la Transmission d'entreprise en Wallonie de la SOWACCESS du 22 au 26 octobre 2018,

Le Barreau de Liège organise :

### **1) UNE CONFERENCE**

**Le mardi 23 octobre 2018 de 8 h 30 à 9 h 30**

**Palais de Justice (annexe nord) - salle La Rotonde – rue de Bruxelles, 2 à 4000 Liège**

**« Dois-je attendre mon décès pour transmettre mon entreprise ou puis-je la donner immédiatement ? »**

**Par Mes Aurélien BORTOLOTTI et Bernard MAQUET, avocats à Liège**

*Les auteurs examineront d'un point de vue fiscal l'impact de la cession à titre onéreux, de la donation ou de la cession pour cause de mort de l'entreprise. Après avoir envisagé une brève comparaison entre les régions, les conférenciers exposeront les règles juridiques applicables en région wallonne. Ils analyseront en détail les dispositions légales et les documents nécessaires pour obtenir les taux réduits. La formation se vaudra essentiellement pratique.*

La conférence est reconnue dans le cadre des formations permanentes par certaines institutions (1 point de formation OBF/N° d'agrégation IPCF : [89232](#))

### **2) DES PERMANENCES**

**Les lundi 22 octobre (14-17 h) et jeudi 25 octobre 2018 (9-12 h) sur rendez-vous dans les bâtiments de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège-Verviers-Namur, au Standard de Liège.**

*Ces permanences consisteront en des rencontres individuelles et confidentielles gratuites d'une heure et permettront de bénéficier de premiers conseils individualisés d'un avocat pratiquant le droit des affaires, pour toutes vos questions sur la transmission ou l'acquisition éventuelle, d'une entreprise.*

**Participation gratuite mais inscription souhaitée** en renvoyant le talon au verso.

**Inscriptions & renseignements : Ordre des Avocats de Liège**

Palais de Justice - place Saint-Lambert 16 - 4000 Liège – ☎ 04/232 56 68 – Fax 04/223 19 99

[cpahaut.ordre@barreaudeliège.be](mailto:cpahaut.ordre@barreaudeliège.be) - [www.barreaudeliège.be](http://www.barreaudeliège.be) ou via le lien suivant :

[www.semainedelatransmission.be](http://www.semainedelatransmission.be)

Avec le soutien de:



## Formulaire d'inscription

**Dois-je attendre mon décès pour transmettre mon entreprise ou puis-je la donner immédiatement ?**

**Mardi 23 octobre 2018 - 8h30 à 9h30**

**Palais de Justice (annexe nord), Salle La Rotonde, rue de Bruxelles, 2 à 4000 Liège**

A renvoyer avant le 19 octobre 2018 à l'attention de :

**ORDRE DES AVOCATS** - Att. Mme Carine PAHAUT  
Palais de Justice - Place St Lambert 16 à 4000 LIEGE



04/ 223 19 99



[cpahaut.ordre@barreauliege.be](mailto:cpahaut.ordre@barreauliege.be)



Mme     Mlle     M.

Nom : ..... Prénom : .....

Entreprise / Institution : .....

Rue : ..... N° : ..... Boîte : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : .....

souhaite participer à la conférence : « *La transmission d'entreprise sous l'angle fiscal* ».

souhaite un rendez-vous d'une heure avec un avocat :

le lundi 22 octobre 2018 à 14 h 00 – 15 h 00 – 16 h 00

le jeudi 25 octobre 2018 à 9 h 00 – 10 h 00 – 11 h 00

souhaite commander ... exemplaire(s) du livre « Transmettre une société – Aspects juridiques, fiscaux et successoraux » par Mes Crahay, Levaux, Gustin et Steils au prix de 42 €.



J'autorise l'Ordre des avocats à utiliser mon adresse e-mail pour m'envoyer les lettres d'info-entreprises.

L'enregistrement de ces données par l'Ordre des avocats du Barreau de Liège (place Saint Lambert, 4000 Liège), responsable de leur traitement, est uniquement effectué en vue de la gestion et pour la durée de l'événement, de l'envoi de l'ouvrage éventuellement commandé, et de l'envoi des lettres d'information entreprises, le cas échéant. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de l'Ordre en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL : <http://www.barreauliege.be/FR/firmprivacy.aspx> Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse, 35 à B-1000 Bruxelles.